

ARRÊTÉ

Arrêté n°2024-A-101 établissant la liste d'aptitude au grade de rédacteur principal 2^{ème} classe au titre de la promotion interne 2024

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L 452-24, L 523-1 et L 523-5 ;

VU le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

VU l'arrêté n°2024-A-025 portant établissement des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne ;

VU l'arrêté n°2023-A-093 établissant la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur principal 2^{ème} classe au titre de la promotion interne 2023 ;

CONSIDÉRANT que le calcul de la clause de sauvegarde permet 23 inscriptions à répartir sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur et sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe ;

CONSIDÉRANT que le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault a réparti les postes sur les deux listes ainsi qu'il suit : 12 postes pour rédacteur et 11 postes pour rédacteur principal de 2^{ème} classe;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe au titre de la promotion interne 2024 est arrêtée alphabétiquement comme suit, à compter du 17 décembre 2024 :

AGENT	COLLECTIVITÉ	DATE DE VALIDITÉ
BASTIDE Cécilia	CASTELNAU LE LEZ	17/12/2026
CHRISTOL Sandra	VILLENEUVETTE / CEYRAS	17/12/2026
CURTI Stéphanie	PRADES LE LEZ	17/12/2026
FARHANE Fatima	CTE COMM LODEVOIS ET LARZAC	17/12/2026
MAILHE Nancy	CCAS MURVIEL LES BEZIERS	17/12/2026
MOREL Sandrine	HERAULT TRANSPORT SMTCH	17/12/2026
PAGES Muriel	COURNONTERRAL	17/12/2026

PEREUIL Christelle	CTE COMM DU CLERMONTAIS	
PEREZ Catherine	CTE COMM LA DOMITIENNE	
PERRIER Emmanuelle	CTE AGGLO LUNEL	17/12/2026
TEROL Caroline	PRADES LE LEZ	17/12/2026

Article 2 : La liste d'aptitude 2023 d'accès au grade de rédacteur principal 2^{ème} classe au titre de la promotion interne est renouvelée et fixée par ordre alphabétique comme suit :

Agent	Collectivité	Date limite de validité
CASY Sébastien	JACOU	28/11/2025

Article 3 : Le présent arrêté est transmis à monsieur le Préfet de l'Hérault, affiché dans les locaux du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34) et sur le site internet de l'établissement.

Fait à Montpellier,

Le 17/12/2024.

Le président du CDG 34,



Philippe VIDAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 17/12/2024 et de sa publication le 17/12/2024.